

**Autofreier Tag sorgt weiter für Wirren**

Nachdem die "Confédération du commerce" (CLC) ihrem Ärger über den geplanten Europäischen Autofreien Aktionstag Luft gemacht und vor einem "Tag ohne Kundenschaft" gewarnt hat, ist nun der OGBL auf den Plan getreten. In einer Pressemitteilung verlangt die Gewerkschaft Informationen vom Umweltministerium (UM). Eine Entschuldigung für die fehlende Kommunikation dürfte dem Ministerium schwer fallen: Die EU-Kampagne "In die Stadt - ohne mein Auto" findet bereits zum zweiten Mal statt. Wenigstens die Grundinformationen (www.klimabuendnis.org) hätte der UM-Beauftragte Henri Haine an den OGBL weiterleiten können.

Auch in der Frage der Zukunft der Veranstaltung gibt es offenbar erhebliche Informationslücken: Eine Mitarbeiterin des Einzelhandelsverbands der Stadt Luxemburg sagte gegenüber der WOXX, bei der diesjährigen, auf einen Werktag fallenden Aktion handele es sich "sowieso um eine einmalige Veranstaltung". Bürgermeister Paul Helming habe dies dem Verband gegenüber mitgeteilt. Seine Begründung: Wenn der Aktionstag auf einen normalen Werktag falle, sei er nicht mehr organisierbar. Anders Herr Haine, der gegenüber der WOXX die Hoffnung äußerte, aus den diesjährigen Erfahrungen für das übernächste Jahr, "wenn der Tag auf einen Werktag fällt", zu lernen.

**Genua: Zähneknirschendes Minimalgeständnis des Polizeichefs**

Italiens Polizeichef Gianni de Gennaro hat am vergangenen Mittwoch eingeräumt, die Polizei habe während des G8-Gipfels in Genua unangemessen Gewalt angewendet. Die von Augenzeugen belegten massenhaften, gewalttätigen Übergriffe auch gegenüber friedlichen Demonstrantinnen wollte de Gennaro aber nicht bestätigen. "Die Straßenkampf ähnlichen Bedingungen, die von gewalttätigen und kriminellen Anstiftern geschaffen wurden, haben in einigen Fällen den unangemessen Gebrauch von Gewalt provoziert", so der Polizeichef gegenüber dem parlamentarischen Untersuchungsausschuss. In einigen "isolierten Fällen" habe es nicht provoziertes ungesetzliches Verhalten gegeben.

Dass die vor allem vom deutschen Innenminister Otto Schily geforderten europaweit vernetzten Datenbanken zu 'Gewalttätern' bereits Wirklichkeit sind, zeigen folgende Fakten: Einige der an deutsch-italienischen Grenzübergängen umgesetzten Ausreiseverbote gegen GlobalisierungsgegnerInnen beruhen auf von der Polizei erstelltem zweifelhaften Datenmaterial. Erfasst wurden darin unter anderem Festnahmen oder Personalienfeststellungen nach Sitzblockaden. Dabei handelte es sich wohlgehemmt um polizeiliche Vorwürfe, die gerichtlich nicht bestätigt, teilweise sogar widerlegt worden sind.

**Cattenom-Ghostbusters - toujours rien!**

La tranche 3 de Cattenom reste à l'arrêt: "... l'ASN [Autorité de sûreté nucléaire] a fait savoir à EDF que l'état actuel du dossier ne permettait pas de se prononcer favorablement", signale un communiqué de l'ASN du 13 juillet. L'obstacle au redémarrage est qu'on n'a toujours pas élucidé le mystère des dommages et défauts d'étanchéité constatés sur les assemblages combustibles lors de l'arrêt de la tranche en mars (voir notamment WOXX du 20 avril). Cela n'a pas empêché EDF de présenter une demande de redémarrage en mai.

L'ASN exige qu'auparavant EDF rende plus sévères les critères de surveillance. En effet, la tranche 3 avait connue une augmentation de la radioactivité dès juin 2000. Mais comme celle-ci ne dépassait pas les seuils autorisés, EDF avait refusé d'arrêter la tranche. De plus, toujours d'après le communiqué, "les contrôles réalisés par EDF sur les assemblages combustibles à recharger n'étaient pas suffisants." L'ASN semble craindre que l'ensemble des assemblages ait subi des dommages non encore révélés, ce qui rendrait nécessaire un échange complet du coeur avant redémarrage. Roger Spautz de Greenpeace, interrogé par WOXX, reste inquiet: "Cela n'exclut pas qu'ils redémarrent sans avoir compris les causes de l'incident."

## CITÉ JUDICIAIRE

**Chargé d'histoire**

**Les explications d'Erna Hennicot-Schoepges au sujet de la cité judiciaire ont clarifié certaines questions pour en soulever d'autres. Notamment sur le fameux avis de l'Unesco.**

(ergué) - Lorsqu'en 1994, la ville de Luxembourg fût inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, le public et même la classe politique enregistraient cette distinction comme la énième déclaration sans véritable portée de cet organe international. Uniquement les personnes avisées dans le domaine de la protection des monuments historiques se rendaient compte que les critères pour être classé parmi les 529 biens culturels de la liste sont très stricts et, qu'en fait, la ville de Luxembourg avait eu beaucoup de chance à pouvoir faire figurer sa fortification en compagnie de monuments illustres comme la Grande Muraille de Chine, la vieille ville de Dubrovnik ou les pyramides de Guizèh.

**Pas sur l'agenda**

En août 1988, l'exposé des motifs du projet de loi sur la construction d'une cité judiciaire proclamait bien: "C'est donc sur ce lieu prestigieux et au passé chargé d'histoire que le Gouvernement a choisi de construire le nouveau palais de justice central. Il s'agit dès lors d'honorer l'inscription, en 1994, des vieux quartiers et des fortifications de

la ville sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco." Mais dans les discussions sur le projet de la cité judiciaire, retenues dans le dossier préparé par la revue "forum" en 1998, le fait que ce projet se situait dans la zone tampon du site classé par l'Unesco ne fut aucunement évoqué. Lors des travaux de la commission parlementaire, seule la députée Anne Brasseur (DP) posait la question si un avis de l'Unesco sur le projet de la cité judiciaire avait été demandé. Elle ne reçut pas de réponse. Et lorsqu'en mars 1999, le projet fut voté, il en fut de même pour une remarque timide des Verts sur ce point.

Ce silence est étonnant, car lors de la discussion autour du projet PEI, situé également dans la zone tampon, un tel avis avait bel et bien été demandé, et les experts de l'Unesco avaient même réussi à obtenir des engagements. Le fait que, lors de la fixation de la zone couverte par le "label" patrimoine mondial en 1994, le site du plateau Saint-Esprit ait été relégué dans la zone tampon, suscite d'ailleurs la question si le projet de la cité judiciaire préjudiciait sur ce choix.

**Et l'Unesco?**

Etonnant encore que ni une ténébreuse "Commission nationale pour l'Unesco", ni la Commission des Sites et Monuments

nationale ne bougeaient lors de la phase préparatoire de la cité judiciaire. Ce ne fut que le 29 mars 2000 que la dernière demandait, lors d'une présentation du projet, l'avis de l'Unesco. Et en juillet 2000, la Ville de Luxembourg accordait son autorisation de bâtir sous condition de considérer cet avis.

Etonnant finalement que l'Unesco elle-même n'aurait pas été au courant de l'entreprise ou ait renoncé à demander des explications. Selon le ministère de la Culture, les experts de l'Unesco se rendaient à Luxembourg en mai 2001 seulement - apparemment après que le sort de l'ancien manège situé sur le plateau de cavalerie avait fait couler beaucoup d'encre en janvier dernier. Dans ce contexte, il est intéressant de noter le passage suivant du rapport 2000 du ministère de la culture: "Le Service des Sites et Monuments a présenté au Secrétariat du Patrimoine mondial des rapports sur divers projets de construction prévus à l'intérieur des parties de la ville de Luxembourg inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. A cette occasion, les experts de l'Unesco, Jean Barthélémy et Jan Tanghe, sont venus à Luxembourg pour une visite des lieux et pour discuter des interventions qui s'opèrent au sein des zones inscrites sur la Liste du patrimoine mondial."

## PERSONNEL ENSEIGNANT

**1.141 profs**

**Le ministère de l'éducation devra recruter, d'ici la rentrée 2005/2006, pas moins de 1.141 nouveaux membres pour le corps enseignant du post-primaire. Bonne chance!**

(roga) - "Same procedure as every year", ou presque. Des perspectives sur une pénurie catastrophique d'enseignant-e-s dans l'enseignement post-primaire font la ronde dans les milieux concernés, l'alarmisme étant nourri par la discussion sur les fameux 700.000 habitant-e-s. Pour remettre les chiffres faramineux sur une base statistique, le ministère de l'éducation nationale charge une commission permanente d'expert-e-s de présenter chaque année un rapport général sur la planification des besoins en personnel enseignant du post-primaire pour les cinq années à venir.

Depuis quelques années, nous avons déjà pu constater dans nos colonnes qu'à chaque nou-

veau rapport, les chiffres se voient considérablement révisés, normalement vers le haut. La nouvelle ministre Brasseur s'est également plainte de cet état de choses. C'est sans doute pour cette raison que le tout nouveau rapport, s'il applique la même démarche que ses prédécesseurs, va tout de même plus dans les détails. Les calculs sont plutôt compliqués. D'une part doit-on considérer des données prévisibles: départs à la retraite, évolution probable du taux de fréquentation, leçons supplémentaires à éliminer, du moins en théorie. Mais plusieurs variables aléatoires sont plus déterminantes pour l'évolution des besoins futurs. D'abord, évidemment, l'évolution démographique pour laquelle le ministère applique une estimation prudente de 1.000 élèves supplémentaires par an jusqu'en 2010. Ensuite, l'emploi de chargé-e-s de cours: durant l'année scolaire écoulée, ces 548 personnes assumaient 18 pour cent des leçons et 55 pour cent des heures de surveillance.

**Débouchés sans candidats?**

Tous comptes faits, le ministère aboutit pour la rentrée 2005 à un besoin total de quelque 1.141 enseignant-e-s. Face aux besoins actuels de 349 unités, ce chiffre est évidemment impressionnant. Dès à présent, le plan de recrutement quinquennal prévoit donc l'embauche de 792 stagiaires, ce qui ramène les besoins en 2005 à 349 unités, qui à l'heure actuelle

sont assumées par les chargé-e-s de cours et les heures supplémentaires. On peut toutefois douter s'il y aura assez de candidat-e-s au stage pour les branches vraiment déficitaires - allemand 58, français 68, anglais 30, mathématiques 73 - ou pour le préparatoire où l'on envisage pas moins de 154 admissions au stage.

Enfin, une autre variable risque de susciter quelque interventionnisme de la part du ministère: ce que le rapport désigne par "effets de rationalisation", sans pour autant entrer dans des détails. Si à l'heure actuelle ces mesures de rationalisation concernent surtout la mise en commun de classes spécifiques à effectifs trop résiduels, le ministère pourrait être tenté, devant l'impossibilité de pourvoir à moyen terme à un recrutement suffisant de personnel enseignant, à mettre la tâche des enseignant-e-s sur le métier, comme on l'a d'ailleurs fait à l'étranger, notamment en Allemagne. A cet effet, il est intéressant de noter que, contrairement aux éditions précédentes, le nouveau rapport reprend en détail une statistique sur les prestations d'heures par enseignant-e. Ainsi, une moyenne de 16,29 heures d'enseignement hebdomadaire par enseignant-e à tâche complète - contre 23-25 en Allemagne - risque de créer une pression considérable sur la tâche des enseignant-e-s dans les années à venir. Les syndicats n'auront guère l'occasion de chômer.

